

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Québec, le 13 février 2023

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Objet :** Demande d'accès à l'information  
Lot 3 986 773 — Sobeys Capital Incorporée

Maître [REDACTED],

Par la présente, nous donnons suite à votre requête reçue le 24 janvier 2023 par laquelle vous formulez une demande conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ — Chapitre A-2.1).

Comme souhaité, nous vous transférons copie du fichier que nous possédons concernant le lot cité en objet.

Par ailleurs, une décision concernant votre demande se trouve à être dans le dossier numéro 067027. Vous pourrez la récupérer sur notre site Internet : <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/>, dans l'onglet « Nos décisions », section « Rechercher un dossier ». Ensuite, vous n'avez qu'à inscrire le numéro ci-dessus et cliquer sur « Rechercher ».

En terminant, selon les articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès*, nous vous signalons que vous pouvez réclamer la révision de cette conclusion auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, Maître, nos salutations distinguées.

[REDACTED]

Manon Côté

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

Commission  
de protection  
du territoire agricole

Québec 

**ATTESTATION ÉMISE EN VERTU DE L'ARTICLE 15  
DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE  
ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES (RLRQ, c. P-41.1)**

---

NUMÉRO : 386373

ÉMISE À : Morency Société d'Avocats  
Me Marie-Josée Coulombe, avocate  
500, Place d'Armes, 25<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 2W2

Je, soussigné, Marcel Lachapelle, dûment autorisé, atteste que :

**Lots :** 1 392 370, 1 392 399, 1 392 400, 1 392 401,  
1 392 402, 1 392 453, 3 202 426, 3 368 464,  
3 420 653, 3 484 853 et 3 986 773

**Cadastre :** Cadastre du Québec

**Municipalité :** Ville de Laval

**MRC :** Laval

**Circ. foncière :** Laval

sont en zone non agricole depuis le 14 juillet 1990 et ne sont donc pas assujettis à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1).

Fait et signé à Longueuil,  
ce 19 juin 2018

---

**Marcel Lachapelle**  
cartographe